

Déconfinement phase 2 : presque tous les droits sauf celui de manifester !

Le gouvernement déconfiner le pays. Mais s'il devient à nouveau possible de consommer, de circuler à plus de 100 km, voire de se distraire dans l'espace public tout en respectant les gestes barrière, la démocratie reste largement confinée. Avec une répression sociale qui, des quartiers populaires aux mouvements sociaux, ne s'est jamais arrêtée depuis le 17 mars avec son corollaire de violences policières, le droit de se rassembler dans la rue reste lui interdit au-delà de 10 personnes. La rue doit être l'apanage de la consommation et certainement pas celui de l'expression sociale et politique, notamment dissidente. Et nul doute que la police y veillera.

Un choix idéologique a donc été clairement fait. Déjà celui de privilégier l'économie sur la santé avait fortement alerté. Il est désormais complété par un « ferme ta gueule » que symbolisent des interdictions de manifester, comme celle signifiée à l'encontre de la manifestation pour les droits des personnes sans papiers du 30 mai. De la même manière, de nombreux rassemblements, même limités à 10 personnes, sont systématiquement contrôlés et verbalisés, comme cela s'est produit à Nancy cette semaine. La croissance économique plutôt que la démocratie, comme un résumé liberticide du monde d'après. Celui-ci s'annonce donc bien pire que celui d'avant, le pouvoir politique profitant pleinement de la sidération provoquée par la pandémie sanitaire pour accélérer son projet autoritaire.

Alors que le patronat et le gouvernement mettent à sac ce qu'il reste de droits sociaux et de garanties collectives, l'Union syndicale Solidaires dénonce fortement l'interdiction faite au mouvement social de ne pouvoir rendre visible dans l'espace public son point de vue et son opposition à des politiques antisociales.

Nous exigeons le rétablissement immédiat du droit de manifester et mettrons tout en œuvre pour qu'en tous lieux puissent s'exercer nos droits sociaux et nos libertés publiques pour une véritable démocratie sociale.

Paris, le 29 mai 2020